

N.R. : CCAS/MRC/

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 18 OCTOBRE 2012 A 18 H  
Le compte-rendu succinct a été affiché le 23 Octobre 2012  
et publié sur le site internet**

**Date de la convocation : 10 Octobre 2012**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

**Présent(es) : 11**

**Votants : 11**

L'an deux mille douze le dix huit Octobre à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.

**Présents :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHERMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**Excusé(es) ayant donné pouvoir : Néant**

**Absent(es) ou excusé(es) :**

M. FERRARI, Mme GRILLET, Mme DEBARD, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme JULLIARD

**Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Administration : Administration Générale - Questure CCAS**

**Réf. : MRC**

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Hervé HAVRE, Vice-Président qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

Le Vice-Président fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. le Vice-Président informe les membres présents que le projet de délibération n° 2 concernant la signature d'une convention avec l'association PAYS'AGES pour la mise en place d'un Café social est annulé et reporté à une séance ultérieure.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

L'adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 20 Septembre 2012 est reportée

### 2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. HAVRE	1	Vote du Budget Primitif 2013 annexe EHPAD	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
M. HAVRE	2	Autorisation donnée au Président pour la signature d'une convention avec les pharmacies Pontoises pour la livraison et la préparation des prestations pharmaceutiques de l'EHPAD Irène Joliot Curie	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
M. HAVRE	3	Signature d'une convention de partenariat avec M. Joseph CAPRIO dans le cadre de la semaine du goût	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
Mme ROY	4	Signature d'une convention entre le CCAS et l'Association URAPEDA dans le cadre du séminaire handicap	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
Mme ROY	5	Signature d'une convention entre le CCAS et l'Association ATHENATHEATRE dans le cadre du séminaire handicap	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
Mme ROY	6	Signature d'une convention entre le CCAS et l'Association OHE PROMETHEE dans le cadre du séminaire handicap	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
M. HAVRE	7	Avis sur le Programme Régional de Santé Rhône Alpes	<b>A l'unanimité</b> 11 voix pour
		Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
		Questions et informations diverses	

**ORDRE DU JOUR**  
**Délibérations**

**FINANCES**

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 ANNEXE EHPAD**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Action Sociale et des Familles, il y a lieu de voter le Budget Primitif 2013 du budget annexe de la Résidence des Personnes âgées Irène JOLIOT CURIE.

Le budget primitif 2013 se présente comme ci-dessous :

**Section d'investissements :**

- Dépenses : 92 607 €
- Recettes : 92 607 €

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 2 462 844 €
- Recettes : 2 462 844 €

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif 2013 du budget annexe « Résidence des Personnes Âgées Irène JOLIOT CURIE .

Après en avoir délibéré,

Approuve pour l'exercice 2013 le Budget Primitif présenté.

***Observations :***

***M. Hervé HAVRE souligne que c'est un budget complexe du fait de la reprise des déficits des exercices 2010 et 2011 liés à la non exonération des charges de la CNRACL ainsi que du taux de remplacement non financé notamment sur le poste d'infirmiers et d'aides soignants (difficultés de recrutements).***

***De plus, la Ville a cessé le versement de la subvention à l'EHPAD puisque cette dépense incombait à l'ARS conformément aux engagements dans le cadre de la convention tri-partite.***

***Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet avec le Conseil Général ; l'ARS n'a pas répondu à ce jour.***

***Augmentation du prix de journée : de 54,35 € à 57,56 €.***

**Une étude est en cours concernant la prise en charge de cette augmentation par la Municipalité de l'ensemble des résidents y compris les non Pontois.**

**M. Hervé HAVRE rappelle aux administrateurs qu'il y a 3 ans, une contribution « bien être » d'un montant de 80 € avait été instaurée.**

**Ainsi, cette étude consiste au renouvellement de ce mode d'aide mais sur un montant plus élevé uniquement pour les résidents Pontois au titre de la Solidarité.**

**A ce jour, l'étude révèle que 40 Pontois sur 60 seraient concernés.**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHERERY, Mme ANSELME, Mme CERENZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**BUDGET 2013**

RESIDENCE DE PERSONNES AGEES IRENE JOLIOT CURIE LE PONT DE CLAI								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
						VENTILATION SECTIONS EHPAD		
Art	Libellés	CA2011	BP 2012	BP EXECUTOIRE 2012	BP 2013	Hébergement	Dépendance	Soins
60 611	Eau et assainissement	11 141,65	12 500	12 500	12 500	12 500		
60 612	Energie, électricité	23 854,97	24 700	24 700	27 000	27 000		
60 613	Chauffage (gaz)	34 340,73	33 500	33 500	38 500	38 500		
60 621	Combustibles et carburants	585,44	500	500	800	800		
60 622	Produits entretien	25 703,60	26 500	26 500	26 500	18 550	7 950	
60 623	Fournitures d'atelier ( matériel et petit outillage)	2 156,50	2 300	2 300	2 300	2 300		
60 624	Fournitures administratives	5 270,89	5 500	5 500	4 000	4 000		
60 625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	3 795,36	3 900	3 900	3 900	3 900		
606 261	Fournitures hôtelières-couches, alèses, produits absorbants	30 018,09	27 500	27 500	34 500		34 500	
606 268	Autres fournitures hôtelières	6 421,63	6 300	6 300	6 300	4 410	1 890	
60 628	Autres fournitures non stockées	1 925,65	6 000	4 000	4 000	4 000		
6 063	Alimentation	105 580,20	108 000	106 000	108 000	108 000		
6 066	Fournitures médicales	19 868,70	54 055	41 455	46 855			46 855
6 068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	2 319,28	2 500	2 500	2 500	2 500		
<b>60</b>	<b>TOTAL ACHATS</b>	<b>272 982,69</b>	<b>313 755</b>	<b>297 155</b>	<b>317 655</b>	<b>226 460</b>	<b>44 340</b>	<b>46 855</b>
6 241	Transport de biens	23,92	200	200	200	200		
6 248	Transports divers	789,00	800	800	800	800		
6 251	Voyages et déplacements	212,25	800	800	800	800		
6 257	Réceptions	4 729,47	5 300	5 300	5 300	5 300		
6 261	Frais d'affranchissements	1 482,13	2 100	2 100	1 700	1 700		
6 262	Frais de télécommunications	2 690,04	2 700	2 700	2 800	2 800		
6 281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	21 878,75	23 000	23 000	24 100	16 870	7 230	
6 283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00	2 000	2 000	2 000	1 400	600	
6 288	Autres	4 351,06	6 900	4 900	4 900	4 900		
<b>62</b>	<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>36 156,62</b>	<b>43 800</b>	<b>41 800</b>	<b>42 600</b>	<b>34 770</b>	<b>7 830</b>	<b>0</b>
<b>11</b>	<b>Groupe I DEPENSES EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>309 139,31</b>	<b>357 555</b>	<b>338 955</b>	<b>360 255</b>	<b>261 230</b>	<b>52 170</b>	<b>46 855</b>

Art	Libellés	CA2011	BP 2012	BP EXECUTOIRE 2012	BP 2013	Hébergement	Dépendance	Soins
62 111	Autres services extérieurs – Personnel administratif et hôtelier	26 663,02						
62 113	Personnel médical et paramédical extérieurs à l'établissement	145 443,02						
6 218	Autre personnel extérieur	99 072,67						
6 215	Personnel affecté à l'établissement	0,00						
6 221	Frais de recrutement de personnel	0,00	1 680	1 680,00	1 680,00	1 680,00		
6 225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	751,66	640	640,00	640,00	640,00		
6 226	Honoraires	4 534,44	3 850	3 850,00	3 850,00	1 540,00	810	1 500
6 228	divers rémunérations intermédiaires, honoraires	45,00			22 000,00			22 000
<b>62</b>	<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>276 509,81</b>	<b>6 170</b>	<b>6 170</b>	<b>28 170</b>	<b>3 860</b>	<b>810</b>	<b>23 500</b>
6 331	Versement de transport	15 966,00	18 000	18 000	18 000	7 200	3 780	7 020
6 338	Autres impôts, taxes, versements assimilés sur rému. Aut.orga	18 168,00	19 570	19 570	19 570	7 828	4 110	7 632
<b>63</b>	<b>TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>34 134,00</b>	<b>37 570</b>	<b>37 570</b>	<b>37 570</b>	<b>15 028</b>	<b>7 890</b>	<b>14 652</b>
64 111	Personnel non médical - rémunération principale titulaires et stag	524 331,09	510 000	510 000	505 570	206 710	118 360	180 500
64 112	NBI, supplément familial, indemnité de résidence	15 604,65	15 300	15 300	15 827	5 563	4 201	6 063
64 113	Personnel non médical - prime de service	84 393,37	85 000	85 000	87 928	33 258	19 927	34 743
64 118	Personnel non médical - autres indemnités	107 743,52	108 000	108 000	111 721	47 688	20 462	43 571
64 151	Personnel non médical de remplacement- rémunération principal	268 057,91	360 000	360 000	372 402	163 703	83 204	125 495
64 158	Personnel non médical de remplacement- autres indemnités	87 314,88	110 000	110 000	113 790	45 651	23 761	44 378
6 421	Rémunération personnel médical - praticiens	22 589,52	22 000	22 000	22 758			22 758
6 428	Rémunération personnel médical - autres	3 258,75	2 300	2 300	2 379			2 379
64 511	Personnel non médical - cotisations URSSAF	209 395,00	220 000	220 000	227 579	94 032	44 791	88 756
64 512	Personnel non médical - cotisations Mutuelles	1 964,86	2 000	2 000	2 069	828	401	840
64 513	Personnel non médical - cotisations aux Caisses de retraite	14 342,66	16 000	16 000	16 551	6 620	3 476	6 455
64 514	Personnel non médical - cotisations ASSEDIC	21 672,00	27 000	27 000	27 930	12 172	4 865	10 893
64 515	Personnel non médical - cotisations CNRACL	92 706,79	109 800	109 800	113 583	45 433	23 852	44 297
64 521	Personnel médical -cotisations à l'URSAFF	2 130,93	6 300	6 300	6 517			6 517
64 523	Personnel médical -cotisations caisse de retraite	2 924,00	1 900	1 900	1 965			1 965
64 524	Personnel médical - cotisations ASSEDIC	1 233,66	0	0	0	0	0	0
64 525	Personnel médical - cotisations CNRACL	858,75	0	0	0	0	0	0
6 471	Prestations versées pour cpte FNAL	14 181,35	4 600	4 600	4 758	1 903	999	1 856
6 473	Allocations chômage	4 467,00	0	0	0	0	0	0
6 475	Médecine du travail	6 396,59	7 000	7 000	7 241	2 896	1 521	2 824
64 784	autres charges sociales diverses - Œuvres sociales	4 762,50	10 000	10 000	10 345	4 138	2 172	4 034
64 788	autres charges sociales diverses - autres	18 986,07	19 000	19 000	19 655	7 862	4 127	7 665
6 488	Autres charges diverses du personnel	3 064,00	14 000	14 000	14 482	5 793	3 041	5 648
<b>64</b>	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 512 379,85</b>	<b>1 650 200</b>	<b>1 650 200</b>	<b>1 685 050</b>	<b>684 251</b>	<b>359 161</b>	<b>641 637</b>
<b>12</b>	<b>Groupe II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>1 823 023,66</b>	<b>1 693 940</b>	<b>1 693 940</b>	<b>1 750 790</b>	<b>703 139</b>	<b>367 861</b>	<b>679 790</b>

1 750 790

Art	Libellés	CA2011	BP 2012	BP EXECUTOIRE 2012	BP 2013	Hébergement	Dépendance	Soins
6 132	Locations immobilières	195 000,00	195 000	195 000	195 000	195 000		
6 135	Location mobilière	11 351,64	13 900	13 900	8 500	1 300		7 200
61 551	Entretien et réparations sur matériel médical	415,44	3 000	3 000	2 000			2 000
61 558	Entretien et réparations sur autres matériel et outillage	29 902,79	24 000	24 000	25 400	25 400		
61 562	Maintenance matériel médical	330,22	3 000	3 000	6 000			6 000
61 568	Maintenance autres matériels	18 461,99	24 000	24 000	22 000	22 000		
6 161	Primes d'assurance multirisque	0,00	0	0	0			
6 165	Primes d'assurance responsabilité civile	916,00	2 800	2 800	2 000	2 000		
6 168	Primes d'assurance autres risques	240,05	400	400				
6 182	Documentation générale et technique	2 032,80	1 900	1 900	1 900	1 900		
6 184	Concours divers, cotisations	450,00	700	700	700	700		
6 188	Autres frais divers	830,29	900	900	900	900		
<b>61</b>	<b>TOTAL SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>259 931,22</b>	<b>269 600</b>	<b>269 600</b>	<b>264 400</b>	<b>249 200</b>	<b>0</b>	<b>15 200</b>
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	1 000	1 000	1 000	1 000		
627	Services bancaires et assimilés	4,00						
<b>62</b>	<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>4,00</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés autres organismes	634,04	700	700	800	800		
<b>63</b>	<b>TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES</b>	<b>634,04</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables		5 000	5 000	4 000	4 000		
6 588	Charges diverses de gestion courante - autres							
<b>65</b>	<b>TOTAL AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6 611	Intérêts des emprunts et dettes		0			0		
<b>66</b>	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6 718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	524,37	5 400	5 400	5 400	3 600	1 800	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	93 770,14	19 133	19 133	0			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0						
<b>67</b>	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>94 294,51</b>	<b>24 533</b>	<b>24 533</b>	<b>5 400</b>	<b>3 600</b>	<b>1 800</b>	<b>0</b>
68 112	Dotations aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	58 094,08	52 179	52 179	49 098	32 704	6 896	9 498
<b>68</b>	<b>L DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>58 094,08</b>	<b>52 179</b>	<b>52 179</b>	<b>49 098</b>	<b>32 704</b>	<b>6 896</b>	<b>9 498</b>
<b>16</b>	<b>Groupe III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>412 957,85</b>	<b>353 012</b>	<b>353 012</b>	<b>324 698</b>	<b>291 304</b>	<b>8 696</b>	<b>24 698</b>
2	reprise déficit dépendance 2009	33 237,34						
	reprise déficit soins et dépendance 2010	43 875,06	69 920	16 479				
	DEFICIT HEBERGEMENT 2011				7 535	7 535		
	DEFICIT DEPENDANCE 2011				10 000		10 000,00	
	DEFICIT DEPENDANCE 2010				9 566		9 566,45	
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 622 233,22</b>	<b>2 474 427,00</b>	<b>2 402 386,00</b>	<b>2 462 844</b>	<b>1 263 208</b>	<b>448 293</b>	<b>751 343</b>

## BUDGET 2013

RESIDENCE DE PERSONNES AGEES IRENE JOLIOT CURIE LE PONT DE CLAIX								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
RECETTES								
				VENTILATION SECTIONS EHPAD				
Art	Libellés	CA2011	BP 2012	BP EXECUTOIRE 2012	BP 2013	Hébergement	Dépendance	Soins
7311	Forfait global annuel de soins (Art loi APA)	701 108,49	720 283	676 408	750 593			750 593
73171	Tarif hébergement EHPAD du département	333 560,78						
73172	tarif hébergement EHPAD-Hébergés	794 861,52	1 197 602	1 179 002	1 241 708	1 241 708		
7341	Tarif dépendance couvert par l'APA	287 383,15	451 739	442 172	448 293		448 293	
7342	Participation du résident au tarif dépendance	133 727,80						
<b>17</b>	<b> Groupe I PRODUITS DE TARIFICATION</b>	<b>2 250 641,74</b>	<b>2 369 624</b>	<b>2 297 582</b>	<b>2 440 594</b>	<b>1 241 708</b>	<b>448 293</b>	<b>750 593</b>
Art	Libellés	CA2011	BP 2012	BP EXECUTOIRE 2012	BP 2013	Hébergement	Dépendance	Soins
6419	Remboursement sur rémunération personnel non médical	20 587,74						
6429	Remboursement sur rémunération personnel médical	14 181,35						
<b>64</b>	<b>TOTAL DES ATTENUATIONS DE CHARGES DE PERSONNE</b>	<b>34 769,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	2 216,25	2 200	2 200	2 200	2 200		
7088	Autres produits d'activités annexes	21 337,46	19 300	19 300	19 300	19 300		
<b>70</b>	<b> TOTAL PRODUITS</b>	<b>23 553,71</b>	<b>21 500</b>	<b>21 500</b>	<b>21 500</b>	<b>21 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
747	Subventions et participations	136 377,15	83 303	83 303	0			
7488	Autres subventions et participations- Autres							
<b>74</b>	<b> TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIP.</b>	<b>136 377,15</b>	<b>83 303</b>	<b>83 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00						
<b>75</b>	<b> TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>18</b>	<b> Groupe II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATIO</b>	<b>194 699,95</b>	<b>104 803</b>	<b>104 803</b>	<b>21 500</b>	<b>21 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Art	Libellés	CA2011	BP 2012	BP EXECUTOIRE 2012	BP 2013	Hébergement	Dépendance	Soins
773	Mdts annulés (sur ex ant.) ou atteints par la déch quad	74,80						
775	Produits cessions éléments d'activité	105,78						
778	Autres produits exceptionnels	2 627,50						
<b>77</b>	<b> PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 808,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
79	Transfert de charges							
<b>019</b>	<b> Groupe III PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON EN</b>	<b>2 808,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	reprise excédent hébergement 2009	42 080,87						
	reprise excédent hébergement 2010 + SOINS 2011	71 944,56			749			749
<b> TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 562 175,20</b>	<b>2 474 427</b>	<b>2 402 385</b>	<b>2 462 844</b>	<b>1 263 208</b>	<b>448 293</b>	<b>751 343</b>
RESULTAT EXERCICE 2011		-60 058,02						

# BUDGET 2013

RESIDENCE DE PERSONNES AGEES IRENE JOLIOT CURIE LE PONT DE CLAIX				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Art	Libellés	CA 2011	BUDGET EXECUTOIRE 2012	BUDGET 2013
10222	FCTVA		0	
<b>10</b>	<b>TOTAL CHAP DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1641	Emprunts en euros			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursement)	23 957,00	32 000	30 000
<b>16</b>	<b>TOTAL CHAPITRE EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>23 957,00</b>	<b>32 000</b>	<b>30 000</b>
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 631,20	0	0
<b>20</b>	<b>TOTAL CHAPITRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 631,20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2151	Installations complexes spécialisées			
2153	Installations à caractère spécifique			
2154	Matériel et outillage	6 605,90	3 000	1 500
2181	Installations générales, agencements, aménagements	15 239,57	2 000	36 007
2182	Matériel de transport	0,00	29 721	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 953,71	0	
2184	Mobilier	33 415,10	24 000	25 100
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		
<b>21</b>	<b>TOTAL CHAPITRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>58 214,28</b>	<b>58 721</b>	<b>62 607</b>
<b>TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>84 802,48</b>	<b>90 721</b>	<b>92 607</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Art	Libellés	CA 2011	BUDGET EXECUTOIRE 2012	BUDGET 2013
10222	Compléments de dotation Etat -FCTVA	2 310	6 542	9 420
10682	Excédent affecté à l'investissement			
<b>10</b>	<b>TOTAL CHAP DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>2 310</b>	<b>6 542</b>	<b>9 420</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	17 519	32 000	30 000
<b>16</b>	<b>TOTAL CHAPITRE EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>17 519</b>	<b>32 000</b>	<b>30 000</b>
2805	Concessions et droits similaires, brevet, licence	4 594,50	5 910	3 816
28131	amort -constructions sur sol propre - bâtiments	602,69	603	
28135	amort -constructions sur sol propre -instal Gles	0,00	0	
28141	amort- constructions sur sol d'autrui -bât pub	0,00	0	
28151	amortissements - Installations complexes spécial	555,54	556	405
28153	amort installations à caracteres specifiques	2 785,96	2 786	2 786
28154	amortissements - matériels et outillages	9 715,15	10 693	9 735
28181	amort - installations générales, agencements, aménag	5 457,76	6 858	7 181
28182	amort-matériel de transport			3 000
28183	amortissements -mat de bureau et mat informatique	1 234,32	4 251	1 572
28184	Amortissements - mobilier	12 580,66	12 844	20 611
28188	Amortissements - Autres immo corporelles	7 599,33	7 598	4 001
28235	Amort biens reçus affectation - intallation gle, agenc...	80,42	80	80
28284	Amortissements biens reçus en affectation - mobilier	5 812,53	0	0
28288	Amort biens reçus affectation - autres immobilisations	7 075,22	0	0
<b>28</b>	<b>TOTAL CHAP AMORTISSEMENTS DES IMMOBILIS.</b>	<b>58 094,08</b>	<b>52 179</b>	<b>53 187</b>
<b>001</b>	<b>Excédent investissemet cumulé fin 2010</b>	<b>131 193,58</b>		
<b>TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>209 116,56</b>	<b>90 721</b>	<b>92 607</b>

**EHPAD**

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 2 : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES PHARMACIES PONTOISES POUR LA LIVRAISON ET LA PRÉPARATION DES PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES DE L'EHPAD IRÈNE JOLIOT CURIE**

Monsieur le Vice-Président informe :

Qu'il est nécessaire d'assurer l'organisation dans le cadre de la réglementation en vigueur de la prestation pharmaceutique de l'EHPAD Irène Joliot Curie dans les meilleures conditions sanitaires et techniques.

Pour ce faire, une convention est nécessaire pour fixer les modalités de mise en oeuvre de la préparation et de la livraison des médicaments.

La préparation des doses à administrer s'effectuera au sein de l'EHPAD manuellement à raison de 9 heures par semaine et réparties en deux demi-journées de 4,30 heures.

Le montant de cette prestation mensuelle s'élève à un euro par jour et par résident.

L'ensemble des officines pontoises signataires de cette convention interviendraient à tour de rôle dans ce dispositif .

Monsieur le Vice-Président propose :

D'accepter cette proposition et d'autoriser le Président du CCAS à procéder à la signature de la convention correspondante.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention pour une durée de 1 an, à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction à sa date d'échéance.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Observations :**

***M. Hervé HAVRE remercie les techniciens de la direction du CCAS pour ce travail qui était souhaité depuis 3 ans.***

***Cela a en effet été un lourd travail puisqu'il a fallu rencontrer toutes les Pharmacies de la Ville afin de négocier avec eux tout en se replaçant dans le cadre des Marchés médicaux.***

***Ce travail a permis de formaliser les choses équitablement, ce qui sécurise les élus face aux soins et aux traitements dispensés à l'EHPAD.***

***La poursuite de ce travail s'effectue maintenant avec les Laboratoires.***

**M. David HISSETTE demande s'il ne serait pas plus pratique, au lieu de signer une convention avec chaque Pharmacie, d'en signer une générale, signée par toutes les Pharmacies avec en annexe le planning stipulé à l'article 13.**

**M. Hervé HAVRE soumet cette proposition aux membres présents qui l'acceptent.**

**Une signature « protocolaire » avec toutes les Pharmacies est donc décidée et une date sera proposée prochainement.**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHERMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

<b>CENTRES SOCIAUX</b>
------------------------

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS
--

**DELIBERATION N° 3 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC M. JOSEPH CAPRIO DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU GOÛT**

Monsieur le Vice- Président informe que :

« les saveurs méditerranéennes » ont été retenues comme thème pour la semaine du goût. Différentes actions et animations seront mises en place sur la commune pendant cette semaine (du 15 au 20 octobre 2012).

Dans ce cadre, le CCAS fait appel à Monsieur Joseph CAPRIO pour le volet culturel de la semaine et auteur d'une exposition de photographies en rapport avec le thème de la semaine « Mamma in cucina ». Pendant cette semaine, Monsieur Joseph Caprio devra prendre des photographies pendant les animations pour réaliser un reportage.

Le coût de cette prestation s'élève à 900 €.

Monsieur le Vice- Président propose :

De procéder à la signature d'une convention de partenariat avec Monsieur Joseph Caprio ayant pour objectif de favoriser l'accès à la culture et le développement de la culture dans les différents quartiers de la ville et plus particulièrement en direction des publics éloignés et des personnes résidant dans les quartiers référencés comme prioritaires.

D'autoriser le Président à signer cette convention pour une durée de 4 mois.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention qui prend effet à compter du 24 septembre 2012 pour une durée de 4 mois.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Observations :**

***Mme Yveline DENAT rappelle aux membres présents le spectacle « Coup de Foudre » qui se déroule demain vendredi 19 à l'Amphithéâtre à 18 h 30.***

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

<b>SANTE - HANDICAP</b>
-------------------------

Rapporteur : Mme ROY – Administratrice
--

**DELIBERATION N° 4 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION URAPEDA DANS LE CADRE DU SÉMINAIRE HANDICAP**

Madame l'Administratrice informe :

La loi du 11 février 2005 sur le handicap a permis d'appréhender la notion de handicap dans une dimension plus humaine et universelle.

Dès lors, la Ville de Pont de Claix et son CCAS, se sont toujours inscrits dans une démarche d'intégration des personnes en situation de handicap par l'adaptation constante des établissements publics et d'action diverses.

Au cours de l'année 2011, des groupes de travail ont été créés pour travailler sur la mise en place d'une journée séminaire sur l'accessibilité et la connaissance des handicaps pour permettre de sensibiliser les agents de la ville et les élus à cette thématique.

Créée en 1998, l'Association URAPEDA (Union Régionale Des Associations des Parents d'Enfants Déficieux Auditifs Rhône Alpes) a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes sourdes ou malentendantes.

L'URAPEDA s'engage à participer au séminaire handicap à destination des agents de la ville et des élus en date du 29 novembre 2012 de 13H30 à 17H00 au Centre aéré de la ville de Pont de Claix situé sur la commune de Varces Allières et Risset.

Cette participation s'effectuera par l'animation de 3 ateliers de 45 minutes chacun de sensibilisation à la surdité avec une approche ludique et participative de mise en situation avec casques, jeux de lectures labiales, des livrets-support et de la documentation fournis par l'association.

Le coût de cette prestation s'élève à 1150,00 € TTC. Celle-ci sera réglée par mandat administratif à réception de la facture.

Madame l'Administratrice propose :

D'ACCEPTER cette proposition,

D'AUTORISER le Président du CCAS à signer une convention de partenariat avec cette association.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu cet exposé,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention qui prend effet entre le 10/09/2012 et le 30/11/2012 .

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Observations :**

***Mme Yveline DENAT rappelle que les inscriptions doivent être transmises à Mme Marie-Pierre FRANCOIS au CCAS en l'absence de M. Jacques TERCHI.***

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHERMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 5 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ATHENATHEATRE DANS LE CADRE DU SÉMINAIRE HANDICAP**

Madame l'Administratrice informe :

La loi du 11 février 2005 sur le handicap a permis d'appréhender la notion de handicap dans une dimension plus humaine et universelle.

Dès lors, la Ville de Pont de Claix et son CCAS, se sont toujours inscrits dans une démarche d'intégration des personnes en situation de handicap par l'adaptation constante des établissements publics et d'action diverses.

Au cours de l'année 2011, des groupes de travail ont été créés pour travailler sur la mise en place d'une journée séminaire sur l'accessibilité et la connaissance des handicaps pour permettre de sensibiliser les agents de la ville et les élus à cette thématique.

L'Association ATHENATHEATRE, fondée en octobre 2008, a pour objectif l'éclat du divertissement mêlé à l'exigence artistique des interrogations sur l'Homme et le Monde, Mettre en scène des problématiques fondamentales, servies par de grands textes et de grands auteurs, et entretenir toujours une recherche formelle originale et inédite.

A travers cette vocation, ATHENATHEATRE défend l'accessibilité artistique. Dès sa création, la compagnie a mis un point d'honneur à accompagner le spectateur dans sa démarche culturelle, à le mettre au centre de ses créations théâtrales et à lui faire bénéficier d'interventions en pratique théâtrale.

Aussi, ses interventions variées peuvent favoriser le processus de professionnalisation, voire l'insertion ou la réinsertion professionnelle, ainsi que la cohésion sociale au sein de toute organisation.

L'Association ATHENATHEATRE s'engage à participer au séminaire handicap à destination des agents de la ville et des élus en date du 29 novembre 2012 de 13H30 à 17H00 au Centre aéré de la ville de Pont de Claix situé sur la commune de Varcis Allières et Risset.

Cette participation s'effectuera par l'animation de 3 ateliers de 45 minutes chacun de sensibilisation au handicap psychique avec une approche ludique et participative de mises en situations.

Le coût de cette prestation s'élève à 810,00 € TTC. Celle-ci sera réglée par mandat administratif à réception de la facture.

Madame l'Administratrice propose :

D'ACCEPTER cette proposition,

D'AUTORISER le Président du CCAS à signer une convention de partenariat avec cette association.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu cet exposé,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention qui prend effet entre le 10/09/2012 et le 30/11/2012.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 6 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION OHE PROMETHEE DANS LE CADRE DU SÉMINAIRE HANDICAP**

Madame l'Administratrice informe :

La loi du 11 février 2005 sur le handicap a permis d'appréhender la notion de handicap dans une dimension plus humaine et universelle.

Dès lors, la Ville de Pont de Claix et son CCAS, se sont toujours inscrits dans une démarche d'intégration des personnes en situation de handicap par l'adaptation constante des établissements publics et d'action diverses.

Au cours de l'année 2011, des groupes de travail ont été créés pour travailler sur la mise en place d'une journée séminaire sur l'accessibilité et la connaissance des handicaps pour permettre de sensibiliser les agents de la ville et les élus à cette thématique.

L'Association OHE PROMETHEE, fondée en 1993, a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi et l'entreprise privée ou publique.

L'Association OHE PROMETHEE s'engage à participer au séminaire handicap à destination des agents de la ville et des élus en date du 29 novembre 2012 de 8H30 à 11H30 au Centre aéré de la ville de Pont de Claix situé sur la commune de Varcis Allières et Risset.

Cette participation s'effectuera par l'animation de la séance plénière qui se déroulera le matin et qui aura pour objet une information générale sur le handicap (loi de Février 2005, les différents types de handicap, etc...

Le coût de cette prestation s'élève à 250,00 € TTC. Celle-ci sera réglée par mandat administratif à réception de la facture.

Madame l'Administratrice propose :

D'ACCEPTER cette proposition,

D'AUTORISER le Président du CCAS à signer une convention de partenariat avec cette association.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu cet exposé,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention qui prend effet entre le 10/09/2012 et le 30/11/2012.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHERMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

## **DELIBERATION N° 7 : AVIS SUR LE PROGRAMME RÉGIONAL DE SANTÉ RHÔNE ALPES**

Monsieur le Vice- Président informe :

La loi HPST (Hôpital, Patient, Santé et Territoire) du 21 juillet 2009 a confié à l'Agence Régionale de Santé – ARS la mission d'élaborer, en Région, un Programme Régional de Santé - PRS participant aux enjeux d'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé, de renforcement de l'égalité d'accès à la santé et d'amélioration de l'efficacité du système de santé sur les cinq ans à venir (2012-2017).

L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes invite les collectivités territoriales à consulter les documents relatifs au Projet Régional de Santé 2012-2017.

L'ensemble de ces documents est soumis pour avis au Préfet de région Rhône-Alpes, à la Conférence Régionale de Santé et de l'autonomie – CNRSA, et aux collectivités territoriales de la région : municipalités, conseils régionaux et généraux [du 17 août au 16 octobre 2012](#).

Le Programme Régional de Santé doit définir, dans une première étape, un Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS).

En Rhône-Alpes, ce plan a été arrêté le 4 août 2011.

Il est construit autour de 3 axes :

- 1- Le développement de la prévention, notamment en santé environnementale ;
- 2- L'accès à une offre en santé adaptée et efficiente ;
- 3- La fluidité des prises en charge et accompagnements en santé.

Les objectifs d'interventions prioritaires sont déclinés dans l'organisation du système de santé de la région à travers :

- 3 projets de Schémas Régionaux : Organisation des Soins (SROS PRS), Organisation Médico-sociale (SROMS), Prévention (SRP) ;

- 3 projets de programmes régionaux : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins en faveur des populations les plus démunies (P.R.A.P.S), le Programme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), le programme télémédecine ;

- 5 projets de programmes territoriaux qui sont la déclinaison du volet commun aux trois projets de schémas régionaux adaptée au diagnostic de santé réalisé pour chaque territoire. Celui qui concerne notre territoire est le Programme Territorial Est.

La procédure de consultation est organisée conformément à l'article L.1434-3 du Code de la Santé Publique.

La lourdeur, le nombre et la complexité des documents constituant le Projet Régional de Santé (PRS) ne facilitent pas l'appréhension et ne donnent pas une vision globale des actions et des orientations menées sur la Région et plus particulièrement sur notre territoire. Les modes opératoires retenus dans le programme territorial ne sont pas suffisamment clairs dans leur modalités d'application en direction des habitants de notre territoire communal.

Si le CCAS de Pont de Claix fait part de sa satisfaction de voir que les actions de ses services en matière de santé publique, en matière de prévention et de promotion de la santé portées par l'Atelier Santé Ville Intercommunal Échirolles Pont de Claix et le Service Santé du CCAS correspondent aux orientations stratégiques du PRS.

Le diagnostic santé présenté au Conseil d'administration en séance du 7 juin 2012 a mis en évidence certaines difficultés des Pontois pour lesquelles on ne trouve pas de réponse précise dans le Programme Régional de Santé .

En effet, l'enquête réalisée auprès de **458 Pontois(e)s** rencontré-e-s au hasard dans différents lieux publics au cours du second semestre 2011 indique que :

**32,4% des répondants déclarent ne pas avoir d'assurance complémentaire santé.** C'est notamment le cas chez les moins de 26 ans au chômage, en emploi précaire ou en stage d'insertion.

**La proportion de personnes à la CMU-C(24,4% pour l'ensemble des répondants) est plus de 4 fois supérieure à la moyenne métropolitaine en 2010 (5,7%) et près de 6 fois supérieur à la moyenne départementale (4,1).**

**66,7% des répondants déclarent avoir renoncé à des soins médicaux, chirurgicaux ou dentaires au cours des 12 derniers mois**, alors qu'ils en auraient eu vraiment besoin. Les raisons du renoncement sont financières (36,5%) et liées à un temps d'attente trop long pour les consultations et soins (23,5%).

**70,4% des renonçants indiquent que le manque de médecins à Pont-de-Claix** les empêche de consulter plus souvent ; c'est le cas de 50,7% des non-renonçants.

**Les renonçants consulteraient moins les dentistes** (55% de non consultation les deux dernières années contre 39,5% chez les non renonçants) et **les femmes seraient moins suivies régulièrement sur le plan gynécologique** (65,8% contre 56,5%).

Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale de Pont de Claix compense le manque de spécialistes en recevant en plus d'adultes hors des missions conventionnelles confiées par le Conseil général de l'Isère : 598 personnes de 30 à 68 ans en 2011 sans bénéficier d'une aide spécifique de l'ARS pour le suivi de ces publics qui ne trouvent pas de réponse de proximité hors les services municipaux.

**Les parcours de santé seraient plus incertains : les reports de visites et les rendez-vous non honorés sont nettement plus fréquents chez les renonçants.**

**61,4% des renonçants contre 23,9% des non-renonçants limitent leurs activités à cause de problèmes de santé.**

35,6% contre 10,6% reçoivent des soins à domicile.

30,4% contre 6,2% déclarent avoir une Affection de Longue Durée reconnue.

**Les renonçants aux soins ont davantage d'enfants à charge : 56,1% contre 43,5% pour les non-renonçants.**

**Les renonçants aux soins résident davantage dans les quartiers à majorité d'habitat public : 52,7% contre 34,2% pour les non-renonçants.**

**61,3% des renonçants contre 16,8% non-renonçants sont au chômage de plus ou de moins d'un an, ont un emploi à temps partiel ou non stable, ou sont en stage d'insertion (pour les jeunes).**

**74,4% des renonçants contre 47,1% des non-renonçants sont vulnérables à la précarité (du fait de leur situation financière et du faible soutien de l'entourage en cas de difficultés).**

**La santé et qualité des soins viennent en tête des préoccupations principales chez les renonçants et les non-renonçants, après le chômage et l'emploi.**

**La corrélation entre renoncement à des soins et précarité est marquée sur l'échantillon aléatoire des 458 personnes enquêtées.**

Cependant, il faut constater que certaines thématiques prioritaires repérées dans le diagnostic santé réalisé à Pont de Claix en 2012 et présenté au Conseil d'Administration du CCAS le 7 juin 2012 ne sont pas suffisamment développées dans le programme territorial :

- Manque de réponses concernant les enjeux locaux repérés dans le diagnostic santé réalisé à Pont de Claix en 2011 notamment sur l'accès aux soins et le parcours de soins ainsi que les permanences de soins en établissements de santé
- Manque de précisions sur les modalités de mise en oeuvre sur les problématiques repérées et retenues et notamment pour ce qui concerne la prise en considération des personnes en situation de précarité, tous quartiers confondus et le soutien aux actions de prévention réalisées sur la commune incluant tous les acteurs et les secteurs (Action sociale, Ateliers santé ville Échirrolles Pont de Claix, CPEF etc).
- La question de l'accessibilité financière en situation de crise économique est essentielle pour la population Pontoise.
- Le financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (les financements de l'ARS prenant peu en compte les difficultés de recrutement et l'alourdissement des prises en charge de l'état de santé et de dépendance des résidents).

Le 7 juin 2012, le Conseil d'Administration du CCAS a émis des réserves sur le Projet Régional de Santé sur le programme territorial qui met en avant les quartiers prioritaires dans les actions à mener et il souhaite que les inégalités sociales de santé soient prises en compte sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Vice-Président propose :

**DE s'abstenir sur le Programme Régional de Santé (PRS) et de solliciter la présentation d'une synthèse par un représentant de l'ARS lors d'un prochain Conseil d'Administration afin d'avoir des réponses directes aux problématiques relevées sur la commune.**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

ACCEPTE cette proposition.

**Observations :**

***Mme Yveline DENAT précise aux administrateurs que sur le Plan Régional, la Ville de Pont-de-Claix se place sur le Territoire Est de la Région Rhône-Alpes.***

***M. David HISSETTE précise aux administrateurs que le problème similaire est rencontré au niveau des Maisons de l'Emploi.***

***Se pose la question du va-t-on obtenir une réponse ? Quoi organiser afin de se faire entendre davantage ?***

***M. Hervé HAVRE répond qu'à ce jour les CCAS sont représentés en temps que « suppléants » donc très mal placés face à d'autres fédérations importantes.***

***A l'heure actuelle les CCAS sont donc peu représentés et les usagers, pour se faire entendre, n'ont d'autres moyens que de se faire entendre par d'importantes associations.***

***Mme Nelly GIORNI demande si le PRS a vocation d'être appliqué.***

***M. Hervé HAVRE répond que cela serait étonnant au vu des derniers débats qui ont eu lieu.***

***Mme Delphine CHEMERY déplore le fait que de plus en plus l'on s'aperçoit que tout est enclin à rendre les soins mercantiles.***

***Payer pour être bien soigné semble hélas être l'orientation actuelle... (on le voit déjà avec certains spécialistes depuis quelques années déjà).***

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 11 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA

**N'a pas pris part au vote : Néant**

### **3- DOSSIER(S) POUR AVIS**

Mise en place d'un stage de self défense en direction des femmes valides et non valides comme présenté dans le plan de lutte contre les discriminations 2012 en lien avec les actions contre les violences faites aux femmes (Cf. note du 13 septembre 2012).

### **4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS**

**NÉANT**

### **5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS**

**NÉANT**

### **6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**

Calendrier des prochaines réunions du Conseil d'Administration (sous réserve)

Prochaine réunion du Conseil d'Administration :

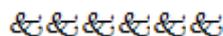
- Jeudi 29 Novembre 2012 à 18 h en Salle du Conseil Municipal en Mairie

Prochaine réunion de la Commission n°6 « Solidarités » :

- Mercredi 07 Novembre 2012 à 18 h en Salle des Mariages

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 20 Heures.



**NOTE A LA COMMISSION  
MUNICIPALE DU 13/09/2012**

CORRIGÉE

**PÔLE : SOLIDARITE VIE DE LA CITE**

**SERVICE : CCAS**

Réf. : **CPEF/LCD**

Suivi par : Corine Gachelin

**Référent administratif : Régine Térenti**

**Elu référent : Hervé Havre**

**OBJET : METTRE EN PLACE UN STAGE DE SELF DEFENSE EN DIRECTION DES FEMMES VALIDES ET NON VALIDES COMME PRESENTER DANS LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS 2012 EN LIEN AVEC LES ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.**

Argumentation :

L'enquête de L'INSEE de 2005 à 2006 démontre que 9 % des femmes et des hommes âgés de 14 ans et plus déclarent avoir été victimes d'une agression ou d'actes de violence au cours des deux dernières années.

Les premières victimes de la violence sont les jeunes hommes : agressions physiques, vols violents, injures, bagarres. Les femmes sont plus souvent victimes de violences verbales. Une femme victime sur six est agressée chez elle ou à proximité de son domicile, pour les femmes handicapées, ce chiffre est deux à trois fois supérieur.

Le sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile est plus fortement ressenti par les femmes, qu'elles aient ou non été victimes d'agressions. Vivre seul, être chômeur ou inactif ou peu diplômé renforce également le sentiment d'insécurité, que ce soit dans le quartier ou à domicile.

Ces chiffres n'englobent que partiellement les violences intra-familiale. Ce qui permet d'affirmer que la sous-déclaration de ce type de faits est probable car ils ne font pas l'objet d'un questionnement spécifique. Tout laisse à penser que ces chiffres sont donc très sous estimés.

On peut constater sur Pont de Claix, la réticence d'un certain nombre de femmes pour participer à des activités en soirée et à se déplacer dans les quartiers à la tombée de la nuit.

C'est pourquoi, il semble pertinent de proposer un stage de self défense en direction d'un groupe de 20 femmes valides et non valides.(certificat médical obligatoire)

Au rythme de 2 fois 5 semaines au gymnase Victor Hugo de Pont de Claix

Les samedis de 10h à 12h :

- samedi 10 novembre
- samedi 17 novembre
- samedi 1 décembre
- samedi 8 décembre
- samedi 15 décembre

**Année 2013**

- samedi 12 janvier
- samedi 19 janvier
- samedi 26 janvier
- samedi 2 février
- samedi 9 février

Ce stage sera encadré par Vanessa Porkolab professeur de Karaté.

Le but de l'autodéfense pour femmes est d'acquérir des moyens de se défendre, de prévenir les agressions, de prendre conscience de sa force et de(re)prendre CONFIANCE EN SOI.

Ce stage sera supervisé et évalué par la chargée de lutttes contre les discriminations sur la ville, qui établira un bilan en fin de session, afin que le conseil d'administration du CCAS établisse la pertinence de cette action et sa reconduction ou non, voir son évolution.

**Communication de l'action :**

**Cette information paraîtra dans "Sur le Pont", "L'Entre Deux" ainsi que sur le site Internet, voire le panneau lumineux en fonction de la période.**

**Il y aura de plus une information de réseau inter-services, au niveau du public du Centre de Planification et d'Education, du service sport et du public touché par l'association Pontoise Entraîles.**

**IMPLICATION BUDGETAIRE**

- Crédits prévus au Budget Primitif en cours :	Budget LCD action prévue dans le cadre du plan 2012
ou	Soit 1000€ de matériel et 900€ pour stage
- Nouveaux crédits à inscrire :	

**Questions (s) ou Problématique :**

**Avis du Service :**

**Avis de l'Elu référent : favorable**

***Avis de la Commission : favorable***